

CONTRAT D'ENTRETIEN D'UN SYSTÈME D'EPURATION DES EAUX USEES

Cher client,

Vous avez fait le choix d'un système ENVIRO-SEPTIC ou OKOMPACT pour leur simplicité et l'absence d'entretien hormis la vidange de la fosse toutes eaux.

NOUVELLE REGLEMENTATION*1

La région wallonne (SPGE-Service Public de Gestion de l'Eau) impose à tout système d'épuration un "entretien" obligatoire depuis le 1/1/2017

En ce qui concerne votre système il s'apparentera plus à un contrôle technique puisque celui-ci travaille de manière naturelle et ne demande pas d'entretien de mécanisme.

La bonne nouvelle c'est que la SPGE intervient*2 financièrement dans cet entretien.

Limpido a fait le choix de limiter son intervention financière au montant octroyé par la SPGE afin de rester fidèle aux avantages de son produit, pas d'entretien. Seule l'intervention pour la mesure de la DCO et la mesure de la hauteur des boues vous sera facturée, 30€_{htva}/entretien soit 20€_{htva/an} pour un 5 à 20 EH.

L'intérêt d'un tel contrat "d'entretien" financé par la SPGE c'est une garantie que votre système fonctionne parfaitement et que votre fosse de décantation sera vidangée régulièrement pour vous assurer 100% de performance de votre système d'épuration.

De plus, si vous payez le CVA (Cout Vérité Assainissement, voir votre facture d'eau) la vidange de votre fosse toutes eaux sera également prise en charge*2 par la SPGE.

AU FINAL ... C'est une excellente nouvelle à trois niveaux:

- Le coût de l'entretien de votre installation est pris en charge par la SPGE*2
- Le coût de la vidange de la fosse toutes eaux est prise en charge par la SPGE*2
- La gestion de votre entretien est prise en charge par Limpido

Vous ne devez plus vous soucier de rien et pouvez jouir en toute tranquillité de vos systèmes ENVIRO-SEPTIC et OKOMPACT.

*1 http://environnement.wallonie.be/publi/de/eaux_usees/agw-161201-mb-161228-assainissement.pdf#page=1&zoom=auto,-466,848 **article 20**

*2 Si votre système a été installé avant le 1/1/2018, vous devez confirmer auprès de la SPGE si vous êtes éligible à cette intervention. Voir <http://www.gpaa.be/>

Quelles sont nos obligations?

- Planifier votre "entretien" conformément à la réglementation en vigueur.
 - 18 mois pour les unités de 5 à 20 EH
 - 9 mois pour les installations de 21 à 99 EH
 - 4 mois pour les stations de 100 EH et plus
- Vous informer par mail du jour de notre passage pour l'entretien de votre système.
- Réaliser votre entretien avec des prestataires agréés SPGE et formés par Limpido qui connaissent parfaitement les systèmes ENVIRO-SEPTIC et OKOMPACT.
- Vous envoyer par mail, la copie de votre rapport d'entretien.
- Remplir les formulaires administratifs d'entretien et facturer directement sa part*² à la SPGE, vous n'avez pas de soucis administratif.

Quelles sont vos obligations?

- Vous inscrire sur le site GPAA pour pouvoir bénéficier des interventions de la SPGE.
- Assurer un libre accès à votre système d'épuration ENVIRO-SEPTIC ou OKOMPACT. *³
- Mettre à disposition une prise d'eau courante et une source électrique 220 V pour le jour de l'entretien.
- Commander la vidange de votre fosse avec le vidangeur agréé de votre choix suivant le calendrier repris au rapport d'entretien ou information reçue par la SPGE. (copie à Limpido)

Ne plus vous soucier du contrôle du bon fonctionnement de votre installation, nous nous en occupons.

Comment procéder?

Renvoyez-nous ce document complété et signé (1 signature par page), nous vous renverrons le document contresigné par mail (ou par courrier) avec un numéro de contrat pour démarrer notre relation. Nous interviendrons dès que votre système demandera un entretien conformément à la réglementation en vigueur.

- info@limpido.be
- allée de wésomont 5 a 4190 WERBOMONT

*³ Afin de garantir les conditions de notre proposition, 120 € vous seront facturés si nous n'avons pas accès à votre système (barrière fermée, chiens en liberté, taques non accessibles, obstacle sur chemin d'accès....)

CONTRAT D'ENTRETIEN

num contrat:

ENTRE LE PRESTATAIRE D'ENTRETIEN AGREE PAR LA SPGE

Limpido sprl allée de wésomont 5A à 4190 WERBOMONT BE0-826-721-102

ET L'EXPLOITANT *4

Nom Prénom

GSM TEL

MAIL

Localisation du système d'épuration

adresse

CP Ville

Description installation

ENVIRO-SEPTIC ou OKOMPACT

Nom installateur Gsm installateur

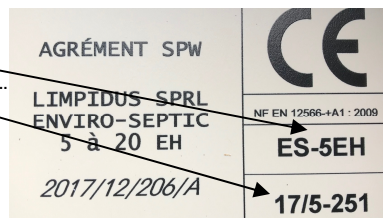
Localité installateur

Nombre de EH: Date de mise en service

(Equivalent Habitant, indiqué sur la plaquette d'identification expl 5 EH)

Numéro de plaquette d'identification:

Type 17/x-xxx repris sur le rapport de conformité et dans la boîte de distribution voir expl ci-contre



exemple plaquette d'identification

Montants

5 à 20 EH $120\text{€}^{*5} + 30\text{€}^{*6} = 150 \text{€}$ /entretien tous les 18 mois

montants indexables annuellement sur base de l'index des prix à la consommation.

21 à 99 EH $150\text{€}^{*5} + 30\text{€}^{*6} = 180 \text{€}$ /entretien tous les 9 mois

montants indexables annuellement sur base de l'index des prix à la consommation.

Durée de ce contrat

Contrat reconductible tacitement d'année en année sauf résiliation 1 mois avant terme.

Conditions financières maintenues tant que la SPGE finance les entretiens à concurrence des montants publiés au 1er janvier 2018 et que Limpido maintient ses conditions reprises au présent contrat.

Signatures

date: exploitant Limpido

*4 Respect de la vie privée - Vos données personnelles sont collectées uniquement afin d'organiser vos entretiens. Elles ne seront cédées d'aucune manière à des tiers ni utilisées à d'autres fins que vos entretiens.

*5 Montant directement facturé par Limpido à la SPGE si le système est éligible à l'intervention de la SPGE, ou facturé à l'exploitant en cas d'inéligibilité à l'intervention de la SPGE.

*6 Montant facturé par Limpido à l'exploitant.

Document uniquement valide avec signature Limpido et num de contrat

LES étapes de l'entretien ENVIRO-SEPTIC ou OKOMPACT

1. Prise de connaissance de la date de la dernière vidange des boues.
2. Prise de connaissance de la date et du contenu du dernier rapport d'entretien.
3. Vérification que l'évent bas est libre de toute obstruction.
4. Observation du niveau d'eau dans la boîte de distribution.
6. Vérification de la hauteur des égalisateurs dans la boîte de distribution.
7. Rinçage des égalisateurs dans la boîte de distribution.
5. Observation du niveau d'eau dans la chambre de visite.
6. Contrôle visuel et olfactif de l'eau traitée dans la chambre de visite
8. Prélèvement d'un échantillon et mesure de la DCO (Demande Chimique en Oxygène).
9. Mesure de la hauteur des boues dans la fosse toutes eaux.
10. Consignation de l'entretien dans un rapport .
11. Envoi par mail du rapport à la SPGE et d'une copie à l'exploitant.